

GUIDE

# BUDGET PARTICIPATIF

CITOYEN



Boucherville

# TABLE DES MATIÈRES

Préambule	4
Qu'est-ce qu'un budget participatif?	7
Principes directeurs	8
Objectifs, budget, thématiques	11
Critères d'admissibilité des projets	12
Grandes étapes du processus et calendrier de réalisation	15
Fonctionnement pratique	16

## PRÉAMBULE

La participation citoyenne est au cœur de la vie municipale de Boucherville depuis l'arrivée à la mairie de l'équipe de Jean Martel. Ces 14 dernières années, une multitude d'occasions ont ainsi été saisies pour offrir aux citoyens la possibilité de s'exprimer sur les enjeux qui leur tiennent à cœur :

- Depuis 2010, le traditionnel Déjeuner du maire rallie la population chaque premier samedi du mois, de septembre à décembre et de février à juin, autour d'actualités et dossiers d'intérêt de la Ville;
- Depuis 2011, l'accès à de nombreux comités et commissions de participation citoyenne permet aux Bouchervillois de s'exprimer sur des enjeux qui leur tiennent à cœur et de recommander des idées novatrices aux élu(e)s;
- En 2022, la Ville lance « Trait d'union », une plateforme de consultation publique qui vise à créer des ponts entre la population, les élu(e)s et l'administration municipale. Interactive, cette dernière offre aussi aux citoyens la possibilité de partager leurs opinions et de discuter de petites et grandes idées touchant leur collectivité. En outre, elle favorise la participation citoyenne dans une logique de collaboration positive, directe et ouverte.

## UN PAS DE PLUS VERS L'ÉCHANGE D'IDÉES INNOVANTES : LA VILLE DE BOUCHERVILLE LANCE SON PREMIER EXERCICE DE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN !

À l'instar de plusieurs grandes villes du monde, Boucherville est fière de lancer cette année son tout premier exercice de budget participatif citoyen.

L'objectif ? Promouvoir et encourager des projets rassembleurs qui amélioreront la qualité de vie unique et exceptionnelle de ses résidents.

Pleinement dédié à la réalisation d'idées citoyennes innovantes et créatives, ce budget s'impose tel un puissant levier d'engagement, et s'ajoute à la panoplie de mécanismes de participation publique déployés par la municipalité ces dernières années. Il permettra à la population de s'impliquer positivement et concrètement dans le développement et le mieux-vivre de sa communauté, tout en ayant un réel impact sur celle-ci.

Par le lancement de ce processus, la Ville de Boucherville souhaite dépasser le cadre des consultations traditionnelles, et permettre à ses citoyens de proposer et voter eux-mêmes pour les projets les plus susceptibles d'améliorer leur qualité de vie.

Le présent Guide définit le cadre général de mise en œuvre de cette première édition bouchervilloise.



## QU'EST-CE QU'UN BUDGET PARTICIPATIF ?

Un budget participatif est un mécanisme, encadré et réglementé, qui permet aux citoyens de décider de la façon dont une partie du budget municipal sera allouée.

En plus de donner à la population une voix directe dans la prise de décisions publiques, il permet à cette dernière de renforcer son sentiment d'appartenance à sa communauté.

Pour participer au budget participatif mis sur pied par la Ville de Boucherville, les citoyens sont invités à soumettre des idées innovantes et alignées avec les critères d'admissibilité établis.

À la fin de la période de soumission, les projets seront analysés par un comité de citoyens pour valider leur admissibilité, à la suite de quoi l'administration municipale évaluera leur faisabilité. Les projets les plus porteurs seront ensuite triés par le conseil municipal et soumis au vote de la population. Le ou les projets gagnants seront finalement réalisés selon un échéancier préétabli.

# PRINCIPES DIRECTEURS

## DU BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE

- **Démocratie participative**

Le budget participatif permettra à la population de s'impliquer activement au sein de sa collectivité en l'invitant à réfléchir et à proposer des idées novatrices pour son milieu de vie.

Étant les acteurs directs de cet environnement à échelle humaine, les Bouchervillois sont les mieux placés pour donner vie à des initiatives qui auront un réel impact pour eux et leurs concitoyens.

- **Inclusion**

En invitant chacun et chacune à participer à cet exercice, le budget participatif permettra d'entendre la voix d'un maximum de citoyens, sans égard à leur âge, à leur nationalité ou à leur appartenance de genre ou de religion.

- **Transparence**

Le budget participatif renforcera la transparence des décisions publiques en offrant à la population l'occasion d'influencer le pouvoir décisionnel et d'avoir accès aux informations tout au long du processus.

- **Biens communs**

Le budget participatif fera la promotion du bien commun et défendra l'intérêt de tous. Les concepts sélectionnés devront démontrer qu'ils seront bénéfiques à l'ensemble de la population.

- **Développement durable et transition écologique**

Faire des choix qui permettent de répondre aux besoins actuels de la population sans toutefois compromettre la qualité de vie des générations futures tout en favorisant la transition écologique: voilà qui est central à la vision de la Ville quant à la tenue d'un tel exercice.

Les projets retenus s'appuieront ainsi sur une vision à long terme qui considérera le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement de la communauté.





## OBJECTIFS

- Diversifier les approches de participation citoyenne en permettant aux citoyens de s'impliquer de manière positive dans la vie publique, de s'exprimer et de s'organiser collectivement;
- Proposer un processus accessible, engageant et mobilisateur;
- Impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur milieu de vie en faisant appel à leur expertise et à leur créativité. Par leur expérience terrain, ils sont les mieux placés pour identifier les projets les plus susceptibles d'améliorer leur qualité de vie au quotidien;
- Promouvoir la mise en place de projets variés et originaux;
- Faire des choix budgétaires plus éclairés;
- Renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens envers leur communauté.

## BUDGET

Pour sa première édition, la Ville de Boucherville réserve une enveloppe budgétaire maximale de 150 000 \$ provenant de son budget d'immobilisation. Ainsi, le ou les projets sélectionnés au terme de cette première édition devront viser des dépenses en équipement, en aménagement ou en infrastructures. L'exercice cible l'ensemble du territoire de la Ville de Boucherville.

## THÉMATIQUES

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes :

- Développement durable et environnement;
- Sécurité publique;
- Vie communautaire et animation de la vie de quartier;
- Jeunesse (12-17 ans).

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Les projets soumis doivent respecter les critères suivants:

- Avoir une **valeur maximale de 150 000 \$**;
- S'inscrire dans **au moins une des quatre thématiques proposées**: développement durable et environnement, sécurité publique, vie communautaire et animation de la vie de quartier, jeunesse (12-17 ans);
- Se réaliser **sur les terrains ou dans les bâtiments** appartenant à la Ville de Boucherville;
- Pouvoir être réalisé **au cours de 2024 et 2025**;
- Être soumis à l'aide du **formulaire prévu à cet effet**, avant la fin de la période de dépôt;
- Représenter une **dépense en immobilisation**, (infrastructures, aménagement ou équipement dont la durée de vie utile est d'au minimum trois ans);
- **Viser le bien commun** et répondre à un **besoin de la collectivité** (ne pas avantager une personne, un petit groupe de personnes, un organisme ou des intérêts privés);
- Être cohérents avec les **orientations des plans et politiques de la Ville** disponibles sur le site Web de la Ville de Boucherville ([boucherville.ca](http://boucherville.ca)) (ex. : Plan de développement durable, Plan d'urbanisme, Plan de développement d'une communauté nourricière, etc.);
- Relever de la **juridiction et des compétences municipales** (loisirs, culture, communautaire, sécurité, sport, environnement, travaux publics) et être conformes aux lois, règlements et politiques en vigueur à la Ville de Boucherville (un projet qui demande l'autorisation d'un tiers sera retenu seulement si une entente est obtenue avant le vote);

- **Ne pas être déjà en cours d'exécution** (budget déjà alloué). Les activités complémentaires sont toutefois permises;
- **Être financés à 100% par la Ville**;
- Ne pas relever de l'**évènementiel** ou être **de nature éphémère** (moins de trois ans de vie utile);
- Ne pas comporter des **éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse**;
- **Ne pas générer de frais opérationnels de fonctionnement ou de ressources humaines récurrents importants** en sus de l'enveloppe budgétaire.

De plus, mais de manière non restrictive, les propositions devront s'inscrire dans les principes généraux de développement durable et favoriser la transition écologique.





## GRANDES ÉTAPES

### DU PROCESSUS ET CALENDRIER DE RÉALISATION

#### **Préparation : septembre à novembre 2023**

- Fixation des règles;
- Mise en place du plan de mobilisation;
- Lancement du processus.

#### **Appel de projets : novembre 2023 à janvier 2024**

- Dépôt des idées par les citoyens via le formulaire (en ligne ou papier).

#### **Évaluation des idées : janvier à avril 2024**

- Analyses des projets déposés;
- Choix des projets les plus prometteurs pour mise au vote.

#### **Vote de la population : avril et mai 2024**

- Dévoilement des projets finalistes;
- Période de vote (en ligne ou papier).

#### **Annonce des projets gagnants : juin 2024**

- Dévoilement du ou des projets gagnants.

#### **Réalisation**

- Le ou les projets sélectionnés seront réalisés en 2024-2025.



# FONCTIONNEMENT PRATIQUE

## APPEL DE PROJETS

### Qui peut proposer un projet ?

L'ensemble des citoyens de Boucherville âgés de 12 ans et plus peuvent déposer un projet, à l'exception des employé(e)s de la Ville et des membres du conseil municipal.

Le dépôt d'un projet se fait à titre individuel et non à titre de représentant d'un regroupement ou d'une organisation.

### Comment déposer un projet ?

Remplir et soumettre le formulaire de dépôt de projet avant la fin de la période d'appel de projets :

- En ligne via la plateforme « Trait d'union » ([boucherville.ca/budgetparticipatif](http://boucherville.ca/budgetparticipatif));
- En remplissant le formulaire papier disponible à l'hôtel de ville, à la bibliothèque municipale, au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier.

## ANALYSES

### Analyse préliminaire

À la fin de la période d'appel de projets, un tri préliminaire sur l'admissibilité de ceux-ci sera effectué par les membres du Comité du secrétariat à la participation citoyenne. Les projets admissibles seront alors soumis à la prochaine étape.

### Analyse de faisabilité technique, réglementaire, juridique et financière

Les projets admissibles feront ensuite l'objet d'une analyse de faisabilité technique, réglementaire, juridique et financière par l'administration municipale.

### Choix des projets soumis au vote

Les résultats des analyses de faisabilité seront par la suite fournies aux membres du conseil municipal avec une liste de recommandations. En fonction de celles-ci, le conseil

établira à l'aide de ces informations la liste des projets les plus prometteurs à soumettre au vote de la population.

## VOTE

### Qui peut voter ?

Toute personne de 12 ans et plus résidant sur le territoire de la Ville de Boucherville peut voter à raison d'un vote par personne.

### Comment voter ?

Chaque citoyen est appelé à voter, par ordre de préférence, pour les trois projets qu'il juge les plus bénéfiques pour la communauté.

La liste des projets soumis au vote de la population comprendra :

- le nom du projet;
- la description;
- le lieu de réalisation;
- le budget estimé.

Le vote pourra se faire de deux façons :

- En ligne (fortement recommandé) via la plateforme « Trait d'union » ([boucherville.ca/budgetparticipatif](http://boucherville.ca/budgetparticipatif)) :
  - Une adresse courriel valide est nécessaire;
  - Les citoyens qui n'ont pas accès à une connexion Internet peuvent voter en ligne en se rendant à la bibliothèque municipale, où des postes informatiques sont mis leur disposition.
- Le vote papier sera également disponible dans divers lieux publics municipaux identifiés sur la plateforme « Trait d'union ».

Tout formulaire de vote incomplet ou illisible sera rejeté.

Tout vote soumis en double sera automatique éliminé.

Les votes sont admissibles uniquement durant la période de votation déterminée.

**N.B.** Le vote du budget participatif est organisé à l'initiative de la Ville de Boucherville. **Il ne s'agit pas d'un processus référendaire ou électoral prévu par la loi.** Le scrutin repose donc sur la bonne foi des citoyens, et chaque personne doit s'engager à ne voter qu'une seule fois.

## **DÉVOILEMENT ET RÉALISATION DES PROJETS GAGNANTS**

Les résultats du vote seront rendus publics sur le site Web ([boucherville.ca](http://boucherville.ca)), la plateforme « Trait d'union » et le compte Facebook officiel de la Ville ([facebook.com/VilleBoucherville](https://facebook.com/VilleBoucherville)).

La Ville de Boucherville s'engage à réaliser les projets priorisés par la population qui respectent l'enveloppe maximale de 150 000\$. Le projet ayant reçu le plus grand nombre de votes sera réalisé.

Si le coût du projet gagnant s'avère moindre que le budget alloué de 150 000\$, la Ville peut décider de réaliser également le second projet ayant obtenu le plus grand nombre de votes, et ainsi de suite, à condition que la somme des coûts des projets n'excède pas l'enveloppe totale de 150 000\$.

La mise en œuvre des projets est prévue pour 2024-2025. Un échéancier sera diffusé, et la population sera tenue informée des différentes étapes et de l'avancement des travaux.



**Proposez, votez, réalisons ensemble!**